

CHAPITRE XXVII.—RECONSTRUCTION*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. PROGRAMME FÉDÉRAL DE RECONSTRUCTION.....	1161	Sous-section 6. Suppression des régies économiques.....	1166
Sous-section 1. Organisation de la reconstruction.....	1161	SECTION 2. PROGRAMMES PROVINCIAUX DE RECONSTRUCTION.....	1168
Sous-section 2. Le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnement- ments.....	1162	Sous-section 1. Organisation récente de la reconstruction.....	1169
Sous-section 3. Réembauchage des anciens combattants et des ouvriers de guerre.....	1163	Sous-section 2. Exécution des projets.....	1170
Sous-section 4. Transformation des usines et de leur équipement.....	1164	Sous-section 3. Aide aux industries secondaires.....	1171
Sous-section 5. Clôture du programme de production de guerre.....	1165	Sous-section 4. Réalisations dans le domaine du bien-être.....	1173
		Sous-section 5. Aide aux industries primaires.....	1174

L'expansion économique du Canada depuis la fin de la seconde guerre mondiale dépendait d'un facteur dominant: le passage de la moitié environ des ressources humaines et physiques du pays d'un pied de guerre à un pied de paix. Les *Annuaire*s publiés de 1944 à 1947, aux chapitres intitulés "Reconstruction d'après-guerre et rétablissement des anciens combattants" et, plus tard, "Reconstruction d'après-guerre" ont décrit les progrès accomplis. Le transfert des ressources à des entreprises de temps de paix est maintenant, dans une large mesure, un fait accompli. Cet effort de reconstruction est passé en revue pour la dernière fois dans les sections qui suivent du présent *Annuaire*.

Section 1.—Programme fédéral de reconstruction

Les phénomènes insolites et transitoires qui ont fait des récentes années une période de "reconstruction" sont: 1° le réembauchage des anciens combattants et des ouvriers de guerre dans des entreprises de temps de paix; 2° la transformation des usines et de leur équipement à des fins de temps de paix; 3° la clôture du programme de production de guerre; et 4° l'atténuation et l'abolition des régies de temps de guerre. Si presque tous les ministères du gouvernement fédéral ont participé au programme de reconstruction, les organismes les plus intéressés ont été le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements (voir sous-section 2, pp. 1162-1163), le ministère des Affaires des anciens combattants, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et le Service national de placement. (Les chapitres XXIX, XXII et XVIII décrivent l'activité de ces derniers organismes.)

Sous-section 1.—Organisation de la reconstruction

Le rétablissement des ressources en capital humain et des ressources industrielles sur un pied de paix a été mené à bonne fin parce que le climat économique était favorable, que la tâche a été préparée à fond et que les moyens de l'accomplir ont été fournis. Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et l'industrie et le travail ont dressé des plans en vue de faire face à leurs problèmes respectifs de reconstruction et soumis des propositions aux Services fédéraux chargés de coordonner les divers projets sur le plan national (voir section 2).

* Préparé par la Division des recherches économiques et de l'expansion industrielle, ministère du Commerce.